

LA FAMILLE À L'ÉPREUVE DE LA COPARENTALITÉ

Serge Hefez

De Boeck Supérieur | « Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux »

2011/2 n° 47 | pages 53 à 68

ISSN 1372-8202

ISBN 9782804165017

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2011-2-page-53.htm>

Pour citer cet article :

Serge Hefez, « La famille à l'épreuve de la coparentalité », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2011/2 (n° 47), p. 53-68.
DOI 10.3917/ctf.047.0053

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La famille à l'épreuve de la coparentalité

Serge Hefez ¹

Résumé

L'auteur discute la notion de parentalité à la lumière de ses différents axes de définition : biologique, social et juridique, sexuel, etc. Il en précise les contours aussi par rapport à la conjugalité et soulève les nouveaux aspects qu'elle prend de plus en plus fréquemment aujourd'hui, tel la pluriparentalité. Il conclut en relevant l'importance d'être attentif à la construction élaborée par les familles à ce propos, plutôt que de plaquer sur elles nos propres modèles.

Abstract: The family confronted to co-parenthood

The author discusses the concept of parenthood in the light of its various components: biological, social and legal, sexual, etc.. He details its contours as compared to conjugality and raises new aspects that are becoming more and more frequent, as for example the multiple parenthood. He concludes by noting the importance of being attentive to the construction developed by the family instead of pressing on them our own models.

Mots-clés

Parentalité – Coparentalité – Homoparentalité – Conjugalité – Filiation.

Key words

Parenthood – Co-parenthood – Homo-parenthood – Conjugality – Filia-tions.

Tout enfant est, jusqu'à de nouvelles avancées dans la voie du clonage, issu d'un homme et d'une femme, ou plutôt d'un gamète mâle, un spermatozoïde ayant appartenu à un homme et d'un gamète femelle, un ovule, ayant appartenu à une femme. Cet homme et cette femme sont-ils pour autant les parents de cet enfant ? C'est cette aporie que soulignait Durkheim en 1898

1 Psychiatre, Responsable de l'unité de psychothérapie familiale, Pavillon de l'enfant et de l'adolescent, Hôpital de la Pitié Salpêtrière, Paris.

lorsqu'il déclarait à propos de la parenté : « elle est un lien social ou elle n'est rien. »

Parenté et parentalité

Le mot parent vient du latin *parere* qui signifie à la fois « engendrer » et « accrocher ». Ce terme réalise ainsi la condensation d'une institution symbolique et d'une relation affective. De fait, la dénomination de « parent » renvoie à deux notions hétérogènes : la parenté et la parentalité qui structurent chacune à leur manière la reconnaissance de soi comme parent.

Au sens strict, la parenté désigne un lien entre des personnes objectivement déterminé par des règles sociales et/ou des lois biologiques. Dans le champ des sciences sociales, la parenté repose sur l'institution de la famille et du mariage. Elle englobe l'ensemble des liens de filiation, de germanité et d'alliance nommés et reconnus par l'organisation sociale. Le champ génétique définit quant à lui la parenté biologique : un enfant possède une partie du matériel génétique de ses deux parents. Une image fondamentale est commune à ces deux visions : un croisement suivi d'un enchaînement. La parenté tisse une toile dont l'union sexuelle et la filiation représentent la trame et la chaîne (Barry, 2008).

Le « moi » est issu du « nous » : l'individu n'est pas l'artisan du lien social, il procède d'une ontologie collective dans laquelle le concept de génération unit en divisant et divise en rassemblant. La filiation effectue ainsi le passage du biologique au social en déterminant un faisceau de droits et de devoirs qui lient les générations entre elles. Elle englobe des individus bien au-delà des frontières de la reproduction. L'ensemble des liens biologiques et/ou sociaux qui naissent de l'union de deux personnes détermine l'appartenance et l'identité sociale des enfants qui sont nés de cette union ou sont adoptés en son sein.

Un détour anthropologique nous apprendra que nous sommes issus d'un système de parenté dit « cognatique » avec des réseaux qui associent des individus de générations différentes liés par des rapports de filiation directe ou collatérale tant du côté paternel que maternel. Dans nos sociétés, les deux branches comptent presque autant l'une que l'autre, avec, notamment pour ce qui concerne le nom de famille, une « inflexion patrilinéaire » aujourd'hui largement remise en question dans les sociétés occidentales.

On est désigné, institué comme parent au-delà de la paternité et de la maternité dont les rôles et les attitudes sont bien plus prescrits qu'il n'y paraît.

La parenté biologique dénie tout le processus de parentalisation sociale que le droit tente d'ordonner et de symboliser, et qui sert de support au processus de parentalisation psychologique qui naît quant à lui de la relation parents-enfants.

La parentalité définit l'ensemble des fonctions que doivent ou peuvent assumer vis-à-vis des enfants les adultes qui leur sont reliés par les liens de parenté, de consanguinité ou d'alliance.

Un enfant transforme ceux qui l'ont conçu ou accueilli en parents. La parentalité est le pouvoir que l'enfant a de faire d'un adulte son parent, et la capacité pour ce parent d'héberger cette transformation. Au départ, on s'est plutôt intéressé au pouvoir que le nourrisson avait de transformer une femme en mère et d'ouvrir chez cette mère un certain nombre de capacités psychiques d'accueil et de compréhension. C'est ce que les Anglais ont appelé « motherhood ». Ces compétences ne s'inventent pas. Elles ne peuvent s'acquérir que lorsque l'enfant paraît. Le concept de paternité est apparu plus récemment avec la notion de parentification ou de parentalisation. La parentalité, au sens de l'exercice de fonctions parentales, comprend du paternel, du maternel et du « parental neutre ». S'il est besoin d'un père et d'une mère pour faire un enfant, il n'est pas besoin de sexe pour être parent : on est à la fois mère et parent, père et parent ; la parentalité n'est pas une affaire de sexe, encore moins de choix sexuel !

Le « paternel » n'est pas l'équivalent du « maternel », mais l'égalité croissante des rôles sociaux déconstruit peu à peu la classique « complémentarité » parentale au profit d'une plus grande fluidité des rôles parentaux au sein de la famille. Les transformations progressives de cette famille liées aux séparations et aux recompositions amènent en effet de plus en plus de parents des deux sexes à exercer seuls l'ensemble des fonctions parentales, et de plus en plus d'enfants à se situer au milieu d'un réseau parental comprenant ses parents d'origine, les nouveaux conjoints respectifs de ses parents, les anciens conjoints éventuels de son ou de ses beaux-parents. Les liens dans la famille traditionnelle étaient prescrits, et prédéfinis. Aujourd'hui, il s'agit de les co-construire en fonction de références socioculturelles beaucoup plus incertaines et des attermolements d'un amour sans cesse à réalimenter.

Dans ce mouvement d'individualisation que traversent nos sociétés, les contraintes sociales intériorisées prennent la forme de normes, même si elles ne sont pas considérées comme telles par ceux qui les énoncent. « Apprendre aux parents à être parents » est devenu un mot d'ordre, pétri

d'injonctions contradictoires, laissant les parents dans une certitude constante de mal agir, en aimant trop ou pas assez, en étant trop autoritaires ou en laissant trop faire.

La concordance des rôles d'une part, et le « démariage » d'autre part, font que tous les parents, ensemble ou séparés, se trouvent dans l'exercice d'une « coparentalité », c'est-à-dire dans un partage tant légal que symbolique des responsabilités vis-à-vis de l'enfant. La coparentalité se substitue ainsi à la conjugalité qui était traditionnellement garante de la stabilité affective de l'enfant. La coparentalité apparaît de fait aujourd'hui bien plus solide que la conjugalité.

L'enfant a besoin d'un ou plusieurs adultes, qui ont pu accomplir ce travail psychique de la parentalité. L'identité de l'enfant se forge au contact de ses parents, au travers des processus identificatoires à chacun d'eux, dans l'observation de leur vie relationnelle, et sur la distinction qu'il établit entre l'un et l'autre. La notion de « couple parental » qu'on oppose habituellement au « couple conjugal » est cependant ambiguë, la difficulté pour les parents étant justement de rester deux parents lorsqu'ils ne forment plus un couple. Tout se joue en effet autour de « l'intérêt supérieur de l'enfant » à savoir son besoin de stabilité, l'affirmation de la permanence des relations avec les deux parents et la capacité pour ceux-ci de surmonter le conflit conjugal. Si l'homme et la femme peuvent faire ce qu'ils veulent en tant que conjoints, ils ne le peuvent en tant que parents. Comme le souligne Irène Théry (1993) : « le divorce devient l'apothéose paradoxale de la famille puisqu'elle résiste à tout, même à la séparation, même à la décohabitation ». De par l'instauration de l'autorité parentale conjointe, les parents restent et demeurent une équipe parentale.

Coparentalité. Pluriparentalité

Tom, 14 ans, est l'un de mes jeunes patients. Ses parents se sont séparés avant sa naissance. Il est toutefois reconnu par son père, Benoît, dont il porte le nom. Cet homme, cinéaste et grand reporter, passe sa vie à burlinquer et, s'il adore son fils, n'est pas particulièrement enclin à exercer une fonction parentale : il peut passer des mois en Laponie ou en Amazonie sans pratiquement donner de nouvelles. Dans les mois qui ont suivi sa naissance, Laura, la mère de Tom, s'est mise en ménage avec François. Deux ans plus tard, le couple donne naissance à Mathilde. François s'occupe des deux enfants avec amour, et ne marque aucune différence entre sa fille et son

« beau-fils ». C'est du reste ce dernier que Tom appelle tout naturellement « papa », réservant le diminutif de « Bibi » à son père biologique (et légal). Benoît vient quand il veut et prend parfois son fils pendant les vacances, pour le plus grand bonheur de l'enfant. Après huit années de vie commune, le couple se sépare dans les cris et les douleurs : Laura est tombée éperdument amoureuse de Pierre, de vingt ans son aîné, avec qui elle décide de « faire sa vie ». Pierre a une fille de vingt-deux ans d'un premier mariage et un fils d'une deuxième union, Matis, qui a presque au jour près l'âge de Tom. Tom et Matis s'entendent à merveille, se donnent du « mon frère » à tire larigot ; la grande sœur joue les mamans auxiliaires et la famille se recompose avec bonheur. Tom passe un week-end sur deux chez François avec Mathilde (ou plus exactement chez la mère de celui-ci, une « belle-grand-mère » très investie par le jeune garçon), un week-end par-ci par-là avec son père, et le reste du temps avec sa mère, Pierre et Matis.

Avant les grandes vacances, le drame a éclaté. Pour les quinze premiers jours d'août, Benoît rêve d'emmener son petit ado vers une contrée lointaine où il va filmer ; François a loué comme chaque année sur la côte une villa avec sa mère, et « il est hors de question que Mathilde soit séparée de son grand frère pour les vacances » ; Laura et Pierre, dont les rapports commencent à être tendus, comptent sur les deux garçons pour égayer un séjour prévu en Grèce... Le ton monte entre les différents protagonistes, Benoît fait valoir ses prérogatives de « vrai » père qui a si peu d'occasions de voir son fils, François menace d'un procès pour faire reconnaître ses droits de beau-parent, Matis envisage de fuguer si son frère n'est pas là pendant les vacances, le couple Laura/Pierre se soude à travers ces conflits.

Quant à Tom, il aime tout le monde, il rêve de contenter tout un chacun et, écartelé dans la tourmente d'un indécidable conflit de loyauté, se trouve à nouveau en proie à une angoisse à la limite de la dépersonnalisation, qui commençait à s'estomper.

Le nombre croissant d'adolescents évoluant dans des situations de pluri-parentalité illustre la difficulté éprouvée par un nombre croissant d'adultes à se situer comme de « bons parents ». S'il est indispensable de prendre en compte la réalité de la pluri-parentalité, l'exemple de Tom nous indique à quel point la référence au parent biologique ou au parent affectif est loin d'aller de soi, et à quel point il va être complexe de sortir du cas par cas pour mettre au point des mesures qui allègent les conflits de loyauté dans lesquels nombre d'enfants sont en train de se noyer. Tout enfant peut avoir, soit simultanément, soit successivement dans sa vie plusieurs adultes exerçant ou ayant

exercé à son égard des fonctions parentales. Peuvent-ils être institués tous également comme pères et mères au sens légal ? Si non, lesquels d'entre eux doivent-ils donner à l'enfant son statut juridique ? La filiation doit-elle automatiquement être liée à la naissance ou bien à la décision de la mise au monde ou encore à la volonté des personnes qui ont désiré la naissance ? Pour répondre à ces interrogations, il est nécessaire de reconsidérer les dimensions constitutives de la parenté. Le modèle européen dans lequel les composantes classiques de la parentalité (biologique, socio-juridique, éducative et quotidienne) sont confondues est objectivement et symboliquement déstabilisé.

Durant des siècles, définir son origine revenait à nommer sa filiation : être fils ou fille de... Mais l'appartenance ne suffit pas à inscrire l'enfant dans une histoire.

Une vision historique ou psychanalytique de la famille va privilégier l'étude verticale des générations et insister sur les continuités ou les distorsions entre les parents et les enfants et sur les processus de transmission d'une génération à l'autre : transmission des savoirs, des attitudes, des rituels, des cultures mais aussi d'une histoire fortement marquée par les mythes, les secrets, les refoulements. Sur cet axe vertical, l'enfant est issu du désir de ses parents, pas seulement d'un acte sexuel érigé au rang de scène primitive ou de leur « désir d'enfant » comme il est coutume de le magnifier aujourd'hui avec une connotation de prolongation narcissique, mais de leur désir de transmettre la vie, c'est-à-dire la culture. Une seconde vision, plus sociologique, plus systémique, accompagne la première et se concentre sur une description horizontale, structurale ou comparative des relations et des alliances.

La famille verticale est holiste, hiérarchique, autoritaire, transcendante ; elle promeut la parenté, le désir, la généalogie, le Nom du Père et la filiation. Elle est « toujours déjà là » et les affects naissent de la reconnaissance des liens. La famille horizontale est individualiste, démocratique, auto-organisée, immanente ; elle instaure la parentalité, le plaisir, le foyer, les rôles parentaux et l'affiliation. Elle se transforme en permanence selon les affects et les affinités électives. Toute famille évolue à la croisée de ces deux axes et rien ne sert d'en privilégier un plutôt que l'autre dans ce qui forge nos identités. Entre filiation et affiliation, les liens sont donnés mais toujours à créer, à retisser, à réinventer. Seule la narration sur les origines, sans cesse renouvelée, sans cesse remise en chantier dans un plaisir partagé, permet de conjuguer une verticalité et une horizontalité qui forment ensemble notre équilibre.

Le travail sur l'origine interroge un désir qui transcende la volonté d'un ou plusieurs parents de « faire un enfant ».

Des pères et des mères

L'existence de « réseaux familiaux » associés à d'autres types de construction familiale (les familles homoparentales, l'insémination artificielle avec don de sperme ou d'ovocyte, les procréations médicalement assistées, les familles adoptives, la gestation pour autrui) font apparaître une foule de « parents » plus ou moins incarnés dans la réalité, mais dont l'existence fait sens pour l'enfant.

L'exemple de Tom, aujourd'hui assez banal, pose, on l'a vu, une embarrassante question : qui est le père de Tom ? Sur le plan juridique, la situation est simple : même si dans l'esprit de son fils, il fait plutôt figure de grand frère merveilleux. Tom n'a qu'un père, celui qui l'a reconnu, lui a transmis son nom et se trouve (par chance, ce n'est pas toujours le cas) être son géniteur. Mais alors, quid de ce « papa » qui n'a aucun statut juridique et de ce mari de la mère que Tom est tout prêt à élire comme « bon père » ? On peut constater à ce propos que si la modélisation de la fonction maternelle en termes d'attention, de sollicitation, de préoccupation primaire, de réceptivité, de rêverie interprétatrice et transformatrice, d'accordage ou d'ajustement rythmique, pose en général peu de problèmes, la théorisation de la fonction paternelle prête à débat, particulièrement au moment de l'adolescence où la question de l'autorité et des processus de séparation se posent avec acuité.

La psychanalyse a en effet mis en avant l'aspect mythique de la fonction paternelle, privilégiant la fonction symbolique de castration, l'énonciation de la loi, l'interdiction de l'inceste, soit tout ce qui permet d'introduire un écart entre la mère et le bébé. La place du père est à ce titre l'objet de multiples controverses.

Des parents et des enfants

La parentalité, on l'a vu, peut être abordée sous différents angles, biologique, juridique, sociologique, anthropologique qui rendent compte, chacun à leur façon, de ce qui est institué, des places de chaque membre de la famille dans les liens de parenté et des fonctions qui leur sont attachées. Le milieu socioculturel n'est pas seulement un décor, une scénographie de la vie des personnes. Il influe sur les conditions de production de la subjectivité, sur ce qui fait que ces personnes sont des sujets de leur époque avec sa logique et son contexte de signification. Nous assistons incontestablement à un bouleversement du dispositif de l'institution familiale telle qu'elle fut configurée à

une époque donnée. Or il revient à la famille le rôle central d'instituer la subjectivité. Jusqu'à quel point ces changements des dynamiques familiales influent-ils sur la construction du psychisme des enfants ?

Pour un psychanalyste, le psychisme humain, le monde interne d'un sujet se construisent dans la trame de l'intersubjectivité entre un enfant et ses parents. La détresse du nourrisson et les états de dépendance qui en découlent, les vicissitudes du lien précoce, la charpente œdipienne, la valeur fondatrice des expériences infantiles avec les objets parentaux participent à l'édification d'un univers de représentations, creusent un espace psychique et une intériorité pour le sujet. Il s'agit toutefois d'échapper à une vision déterministe en cherchant dans de prétendues failles parentales la cause de la pathologie des enfants. Le processus de transmission des parents aux enfants ne se déploie pas seulement dans une verticalité imprégnée par les legs transgénérationnels qui assignent une place à l'enfant. Parents et enfants produisent du lien. Une qualité première de l'intersubjectivité tient à cette dimension imprévisible de « l'entre-deux » qui permet l'élaboration du « devenir sujet » tout en transformant le lien, à la fois dans la production et dans la répétition. En ce sens, le lien parent/enfant est toujours un lien d'adoption. Pour les parents, il s'agit de recueillir, investir, désirer un autre qui est attendu, accueilli, hébergé, un enfant qui à son tour va les reconnaître et les « adopter » comme parents.

On se représente volontiers les parents comme des sujets déjà construits qui reçoivent un autre qui va se construire, dans une progressivité et une maturation tant somatique que psychologique. Comme s'ils étaient déjà parents avant de l'être. Du point de vue des liens familiaux, la rencontre entre parents et enfants consiste à devenir autre avec un autre, à s'affilier, à s'adopter les uns les autres, l'imprédictible de la présence se confrontant au toujours-déjà-là du fantasme parental. La question fondamentale que posent la parenté et la filiation est celle de l'altérité et d'une étrangeté qui résiste à s'inscrire dans le semblable, un inconnu qui refuse de se laisser approprier.

Dans les situations réelles d'adoption, cette résistance, ce refus prennent bien souvent une dimension tragiquement conflictuelle à l'adolescence lorsqu'il s'agit pour l'enfant d'entériner l'adoption de ses parents. Mais tous les adolescents traversent ce processus de désaffiliation pour choisir dans un deuxième temps de se réaffilier. Les « liens du sang » mettent inlassablement au travail les notions du familier et de l'étranger, du propre et de l'étrange.

Les nouvelles formes de parenté, celles qui sont configurées par les techniques de procréation médicalement assistées, celles qui découlent des diverses séparations et recompositions, celles qui instaurent des foyers homo-

parentaux ou monoparentaux, ne dressent à ce titre aucune « nouveauté » quant à leur possibilité d'établir une filiation, c'est-à-dire de permettre à cette adoption d'advenir.

Homoparentalité

Cette disjonction entre fonctions biologiques, affectives et de filiation est à son comble pour ce qui concerne les familles homoparentales. Ces familles conjuguent en effet des situations où procréation, parentalité et relation de couple ne se superposent en général pas : enfants nés d'une union hétérosexuelle antérieure et vivant dans une famille recomposée homoparentale, enfants nés et vivant dans un contexte homoparental avec deux personnes du même sexe dont une a le statut de parent légal et l'autre est un parent social, situations où les enfants sont nés dans un contexte homoparental dans le cadre d'un projet dit de "coparentalité". Ces situations, qui pour exemple concernent à l'heure actuelle un dizaine de millions d'enfants aux États-Unis, suscitent des débats houleux et interrogent le législateur sur la possibilité d'entériner qu'un couple homosexuel, en tant qu'homosexuel, puisse générer un lien de filiation. Toute la question de la famille comme "cellule germinative de la civilisation" est ici posée au travers des termes anthropologiques de parenté et de filiation.

L'anthropologie fournit pourtant une foultitude d'exemples montrant que la "naturalité" de la cellule familiale père-mère-enfants est loin d'être universelle. Handman (2001) rappelle ainsi, qu'une population du sud du Soudan, les Azande, pratiquaient le plus officiellement du monde le mariage entre hommes. Seuls les guerriers polygames d'âge mûr ayant les moyens financiers exigés peuvent choisir une épouse, les jeunes guerriers épousent très officiellement des garçons plus jeunes qui leur rendent tous les services attendus d'une épouse. Jusqu'à ce que le jeune guerrier ait les moyens suffisants d'échanger son épouse-garçon contre une des sœurs de celui-ci. Mais si l'inversion sexuelle est prescrite pour les hommes, elle est punie de mort pour les femmes si elles sont surprises par leur mari dans son harem, se livrant à de telles pratiques.

Dans d'autres sociétés, ce sont les mariages des femmes qui sont autorisés. Chez les Nuer du Soudan, une femme ménopausée peut parfaitement épouser une femme plus jeune qui se fait faire des enfants par des amants de passage ; la femme-mari a alors le statut de père social des enfants nés de son épouse, et est à ce titre appelée "père" par ses enfants. De nombreuses socié-

tés africaines définissent ainsi davantage la conjugalité comme l'accomplissement de tâches différenciées et complémentaires dans des populations où la division du travail entre les sexes organise la société, mais il s'agit d'une répartition de genre qui ne s'appuie pas forcément sur le sexe biologique. Chacun sait qu'un rapide tour d'horizon entre sexe biologique et sexe social tels que les envisagent les anthropologues permet de réaliser non seulement l'extrême liberté dont sont dotés les êtres humains quant à leur sexualité mais que le mariage entre personnes du même sexe est institutionnalisé dans de nombreuses cultures. Bien plus, on y observera très vite d'innombrables pratiques d'élevage des enfants et de dissociations entre mères génitrices et mères éducatrices, entre père fécondant et père social.

Voici une famille : Valérie et Cathy et leurs deux enfants, Louis et Sarah. Louis, 11 ans 1/2, est le fils biologique de Valérie, né d'une insémination artificielle avec donneur anonyme (IAD) pratiquée en Belgique. Sarah est une petite fille de 8 ans, d'origine Cambodgienne, adoptée par Cathy à l'âge de trois mois. Valérie et Cathy sont tombées amoureuses il y a sept ans et vivent ensemble depuis, avec leurs deux enfants. La famille consulte à la demande de l'école : Louis devient agressif, batailleur, insolent. Ses résultats scolaires sont en chute libre.

Sa mère s'étonne : à la maison, il est parfait avec "maman" et "maman Cathy", merveilleux grand frère avec Sarah. La famille est particulièrement sympathique et chaleureuse ; ils se parlent beaucoup, avec humour et affection. Louis veut de toute évidence être le maître des lieux, l'homme de la maison. Il cherche l'affrontement avec moi pour savoir qui va diriger ces entretiens ; il surprotège sa petite sœur plus timide et réservée. Valérie a du mal à évoquer les problèmes, elle veut donner une image de famille parfaite et harmonieuse, a peur d'être jugée ; il paraît pourtant évident qu'elle s'inquiète, qu'elle rencontre des difficultés croissantes à cadrer son fils qui obéit de plus en plus rarement et n'en fait qu'à sa tête. Louis prend très vite l'initiative de raconter l'histoire familiale, de manière presque mécanique : son IAD, l'adoption de Sarah ; "maintenant ça y est, on est une famille comme les autres". Point final, et merci de ne pas y revenir, et touche pas à mon histoire !

Quelques mots pour décrire leur histoire familiale : Valérie, journaliste, est en rupture avec sa famille d'origine, mais a développé une vie sociale particulièrement riche et intense ; elle a un ami d'enfance qu'elle appelle son "mari de cœur" lui-même en couple et père d'un garçon, Martin, qui a l'âge de Louis. Cathy, assistante sociale, a par contre des liens étroits et chaleureux

avec ses parents et ses quatre frères et sœurs qui l'ont beaucoup aidée et soutenue dans ses démarches d'adoption.

La difficulté initiale d'affiliation avec cette famille est liée à plusieurs éléments : elle redoute de manière évidente le psychiatre qui viendrait dire la norme, l'homme qui prendrait la place de père de Louis. Petit à petit, l'atmosphère se détend ; je travaille beaucoup sur la famille élargie, sur les liens qui les unissent, les vacances et les week-ends partagés. Il y a ce milieu familial chaleureux et protecteur, et "les autres", notamment l'école et son épouvantable directrice qui ne comprennent rien, qui jugent qui stigmatisent. "*Comment voulez-vous qu'un garçon se développe normalement dans cette pétaudière*" aurait-elle dit à un des professeurs de Louis, qui l'a répété à la mère. Chez les parents d'élèves, il y a des clans, les « pour » et les « contre » : Valérie et Cathy ont l'impression d'être regardées comme des bêtes curieuses et ont tendance à fuir les situations de rencontre avec l'école.

On évoque tout cela, le dedans, le dehors, le familier et l'étranger. À la troisième séance, Sarah, jusque-là très en retrait, raconte l'histoire suivante : dans la cour de récréation, une petite fille l'interpelle : "*toi, tu es adoptée, mais c'est qui le père de Louis, on le voit jamais venir le chercher ?*"... Sarah est tétanisée, ne sait pas quoi répondre. Elle est "sauvée" par une de ses copines qui assiste à la scène et qui rétorque vertement : "*dis donc, patate, t'as jamais entendu parler de l'insémination artificielle??!*" Cette petite fille est elle-même issue d'une IAD et ses parents ne lui ont jamais dissimulé ses origines. L'évocation de cette anecdote permet d'ouvrir tout le champ des interrogations et des fantasmes concernant la famille biologique de Sarah dans un premier temps, puis le père imaginaire de Louis ; on rit beaucoup de la pluralité des fantaisies qui s'échafaudent autour de cet homme mystérieux. Sarah fait un grand dessin qui rassemble tous les personnages de la famille. On place des chaises vides qui présentent tous ces individus mystérieux, le père biologique de Louis, les parents biologiques de Sarah. Peu à peu, la pièce se remplit de monde, d'hommes et de femmes inconnus qui acquièrent une matérialité et perdent leur dimension fantomatique.

Après quelques séances, le comportement de Louis est transformé. Il manifeste vis-à-vis de ses mères une agressivité de bon aloi, et retrouve en classe un comportement bien plus constructif.

Des ascendants présents et absents

De tout temps, les parents ont eu recours à des métaphores pour aider l'enfant à comprendre le phénomène de la reproduction sexuée, mécanisme,

on le sait, fortement producteur d'anxiété et de conflit. Ces récits constituent parfois la trame de romans familiaux, voire de mythes familiaux fortement générateurs d'attachement entre parents et enfants ; le caractère héroïque, baroque, passionné de la rencontre parentale qui préside à la venue de l'enfant est source d'incessantes demandes de répétition. Si l'on considère toutes les formes possibles de techniques de plus en plus sophistiquées de fécondation in vitro (donneur anonyme ou connu, jouant un rôle actif ou non impliqué, apparenté ou non apparenté, diffraction entre mère génétique, mère de gestation, mère sociale, etc.), on voit surgir une foule d'histoires, de romans, de mythes familiaux.

Chaque famille crée son système de normes et de représentations qui permettent aux enfants de se développer, ce qui ne signifie toutefois pas que le développement de l'enfant est un mécanisme de reproduction de ces normes ; ainsi chaque famille est susceptible de se positionner à la fois dans le prolongement et dans la critique de ces normes sociales. *“Les normes ne sont jamais simplement reproduites, mais plutôt produites avec des différences”* (Corbet, 2003).

Il y a vingt ans, les enfants de parents divorcés vivaient leur condition dans la honte et le secret. Avant que leur situation ne devienne quasi majoritaire, ils ont peu à peu appris à résister aux normes sociales, ce qui ne signifiait pas forcément qu'ils n'étaient pas habités par le désir ambivalent de faire partie de cette norme. Toute la difficulté pour les parents est d'accepter, d'accueillir ces mouvements identificatoires ambivalents de l'enfant liés à son appartenance sociale.

Dans la famille de Louis, comme dans toutes les familles concernées par l'IAD, se pose la question de comment aborder tous les fantasmes de l'enfant concernant la mystérieuse entité que constitue le donneur anonyme. Comment surtout créer une fantasmagorie collective autour de ce “personnage”, comment faire le tour des imaginations de la mère “porteuse” vis-à-vis de ce donneur, comment les aider à nommer les peurs liées aux impossibilités de répondre à certaines questions. Bref, comment assembler les fantasmes de chacun en fantasmes collectifs qui rassemblent tous ces personnages en un groupe qui puisse s'identifier à une famille.

Cette question rejoint une problématique bien plus vaste sur le processus de néantisation du père donneur de gamètes (Delaisi de Parseval, 1981). Il s'agit bien de pouvoir créer un père entier qui puisse s'opposer à un père partiel, le déconstruire dans la réalité psychique de la famille pour pouvoir le reconstruire. En voulant tous se protéger dans un silence partagé sur le moind-

dre échange concernant ce personnage énigmatique, ils s'interdisaient de créer un objet interne à la fois utilisable par l'enfant et par l'ensemble du groupe familial. L'enfant ne peut alors s'autoriser le moindre sentiment ambivalent vis-à-vis de ce "père" et passe son temps à le protéger de ce qui viendrait le détruire de l'extérieur. Cette inquiétude se prolonge bien évidemment dans une protection de "ses mères" en se cantonnant dans un mutisme apparemment tranquille sur cette question. Le fait de pouvoir se déprendre de cette protection de l'objet interne donneur permet à l'enfant d'aborder toute une phase d'agressivité vis-à-vis d'elles.

Œdipe à l'épreuve de l'homoparentalité

Tout enfant construit son roman familial (et donc sa famille) à travers sa perception, puis sa possible intégration psychique de la sexualité de ses parents ainsi que celle de sa propre conception. Ce point se révèle particulièrement épineux, dans la mesure où toute l'architecture de la psychanalyse repose sur la façon dont les fantasmes qui se construisent autour de cette scène primitive vont définir des réalités psychiques permettant de comprendre et de définir les différences entre les sexes et entre les générations. On sait que Freud y voyait un héritage phylogénétique fondateur susceptible de servir de fondation à toute la vie fantasmatique du sujet. Cette scène originaire se retrouve au centre de la constitution du complexe d'Œdipe, réseau de désirs et de mouvements hostiles dont les objets sont les parents. Si la plupart des auteurs contemporains lui attribuent une fonction structurante dans le développement du psychisme, le rapport de cette structure aux parents réels comme l'âge de survenue de ce complexe varient grandement d'un auteur à l'autre. Mélanie Klein et les auteurs anglo-saxons évoquent volontiers une structure œdipienne précoce, voir constitutive ou antérieure à la naissance, représentative de tout conflit entre désir et interdit, et mettant en scène des figures partielles des adultes qui entourent l'enfant.

Il existerait donc précocement une configuration triangulaire caractérisée par l'exclusion, la rivalité, le désir de meurtre, jusqu'à ce que bons et mauvais objets soient reconnus en tant qu'appartenant dans la réalité à une seule et même figure (Perron, 2002). En ce sens, ce qui est mis en avant n'est pas tant l'Œdipe comme accession à la différence des sexes (contrairement à la reconnaissance évidente de la différence des générations) que la survenue d'un conflit du désir et de l'interdit incarné par le jeu, la relation, le lien différentiel entre deux figures parentales.

Ainsi, la première visée du mythe œdipien ramené à la sphère familiale, au-delà de l'image d'Épinal de l'enfant voulant se débarrasser de papa parce qu'il est amoureux de maman, est d'introduire la nécessité d'une séparation : le père s'immisce dans la relation mère-enfant pour introduire le registre asymétrique du tiers. Il s'agit avant tout de se décoller de l'univers des choses, représenté par le corps à corps avec la mère, pour pénétrer dans celui du langage incarné par la relation au père. Ce conflit œdipien a donc une importance plus structurale que sexuelle : le sujet élit un premier interlocuteur, un premier "Autre", dans ce que l'on appelle par pure convention place de la mère (et ce personnage est en général la maman). Lorsque ce schéma s'élargit à une troisième place qui introduit toute la logique symbolique de la construction, cette place est la place du "Père" quelle que soit la personne qui l'occupe. Je soutiendrais volontiers qu'au jour d'aujourd'hui, les papas et les mamans sont presque à égalité dans ce va-et-vient incessant entre fusion (souffrir dans l'autre) et séparation (souffrir avec l'autre) !

La tendance actuelle des Anglo-Saxons est surtout de considérer l'Œdipe comme une scène primitive où le désir d'apprendre et de créer prend son origine. L'enfant a la possibilité d'occuper la position de tiers en tant qu'observateur et investigateur du coït parental. Du point de vue émotionnel, l'accès à cette position est le fondement premier de la pensée, du savoir et de la vie intellectuelle (Hinshelwood, 2002). Le triangle primitif se concentre sur la capacité de l'enfant à participer et à observer une relation entre deux personnes. De fait les enfants acquièrent très tôt la capacité de se figurer de multiples relations très différentes et contrastées et par là même, vraisemblablement de pouvoir fantasmer des relations sexuelles multiples. Toute la question est de savoir les limites de ce qui est devenu une véritable croyance, à savoir la scène primitive comme représentation d'un rapport hétérosexuel destiné à calibrer un noyau symbolique de la sexualité, de la procréation et de la réalité.

La reconnaissance de ce que l'on peut appeler "les réalités technologiques de la reproduction" exige que nous commençons à parler de la mise à l'épreuve de la réalité se rapportant aux reproductions sexuelles (Corbett, 2003). Ces réalités exigent ainsi de commencer à distinguer l'union par pénétration hétérosexuelle des fantasmes de scène primitive et de conception qui, jusqu'ici, ont été complètement superposés et confondus en une seule et même chose.

Ainsi, les nouvelles conceptions développementales élaborées par Daniel Stern (1989) déplacent les structures présymboliques (telles ces fantas-

mes de scène primitive) vers des explorations intersubjectives. Elles concernent la perception que l'enfant a de la relation et de l'interaction parentale, de ce qu'il perçoit et comprend des dissemblances, des liens, des relations en termes d'intensité, de vitalité ou de rythme au sein d'une dyade à laquelle il est confronté. Le développement de la pensée se fonde ici davantage sur une perception des différences entre deux êtres humains. En ce sens, une scène primitive homosexuelle peut être porteuse de mêmes qualités vitales et dynamiques qu'une scène primitive hétérosexuelle.

Conclusion

Les familles non traditionnelles nous confrontent crûment à notre position vis-à-vis de la logique normative. Ma préoccupation est, comme dans toute famille, de les aider à la création de discours, romans, mythes familiaux pouvant s'appuyer sur une rêverie familiale porteuse de sens pour tous les membres du groupe ainsi que sur la façon dont cette rêverie va pouvoir se développer au sein d'une "enveloppe familiale". S'il est un droit à organiser, c'est bien celui de la connaissance de sa propre histoire, qui passe par le droit de connaissance de ses origines même si ce besoin de vérité n'est pas la même chose que tout savoir !

Plus nous ferons vivre ces familles en dehors du monde de la normalité, plus les peurs, les colères, les révoltes, les incompréhensions de l'enfant vont être uniquement attribuées à l'hostilité sociale. L'enfant risque alors de développer avec ses parents un sentiment persécutif : ma famille contre le reste du monde. Il s'agit donc de soutenir les parents, leur indiquer que comme dans toute famille, si nous souhaitons toujours protéger nos enfants de la haine, de la douleur, de l'anxiété nous n'empêcherons jamais que ces sentiments fassent partie de leur vie.

À charge pour nous de retravailler nos théories du développement à partir de la complexité des situations relationnelles et non de plaquer nos théories pour décrypter ces situations.

Notre travail de thérapie familiale consiste avant tout à comprendre et à soutenir ce qui aide les familles à rester ensemble, à "fabriquer de la famille".

Références

- BARRY L. (2008) : *La Parenté*. Folio Essais, Paris.
- CORBETT K. (2003) : Le Roman familial non traditionnel. *Revue Française de Psychanalyse*, 67(1): 197-218.
- DELAISI DE PARSEVAL G. (1981) : *La part du père*. Le Seuil, Paris.
- HANDMAN M.E. (2001) : Sexualité et famille, approche anthropologique. In Borillo D. & Fassin É. (dir.) : *Au-delà du PACS, l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. PUF, Paris.
- HINSHELWOOD R.D. (2002) : Complexe d'Œdipe précoce. In de Mijola A. (dir.) : *Dictionnaire international de la psychanalyse*. Calmann-Lévy, Paris.
- PERRON R. (2002) : Complexe d'Œdipe. In de Mijola A. (dir.) : *Dictionnaire international de la psychanalyse*. Calmann-Lévy, Paris.
- STERN D.N. (1989) : *Le monde interpersonnel du nourrisson*. PUF, Paris.
- THÉRY I. (1993) : *Le démariage : justice et vie privée*. Odile Jacob, Paris.